

# CAMILLE KOUCHNER

## LA FAMILIA GRANDE

### en poche dès le 7 janvier

## COVID 19

**Bibliothèques :  
le port du  
masque  
étendu aux  
enfants à  
partir de 6 ans**



LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ LYON 2 - PHOTO OLIVIER DION

A l'heure où le projet de loi sur le passe vaccinal fait débat, un décret est lui en application depuis lundi 3 janvier : le port du masque est obligatoire pour les visiteurs de médiathèques de 6 ans et plus, contre 11 auparavant. Une mesure qui s'applique au moins jusqu'au 23

# janvier 2022.

Par **Fanny Guyomard**,

le 05.01.2022

Le 31 décembre, « onze » est devenu « six ». Désormais, les enfants à partir de 6 ans doivent porter un masque pour entrer dans une médiathèque, contre 11 avant la modification du **décret** entré en application lundi 2 janvier. Il s'applique pour le moment jusqu'au 23 janvier inclus.

A partir de douze ans, les usagers doivent présenter un passe sanitaire (vaccination complète contre le Covid 19 ou test attestant qu'ils ne portent pas le virus) pour entrer en médiathèque. Sont exemptés de cette règle les chercheurs et étudiants qui s'y rendent « à des fins de recherche ».

Le gouvernement souhaite transformer le passe sanitaire en passe vaccinal (excluant donc les tests). Ce projet de loi a été suspendu dans la nuit de mardi 4 à mercredi 5 janvier à l'Assemblée nationale, où il est vivement contesté. Les débats ont repris mercredi 5 dans après-midi.